ROYAUME DU MAROC
CENTRE NATIONAL
POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

N°.....

المملكة المغربية
المركز الوطني
للبحث العلمي و التقني

رقم

Avis d'achat sur bon de commande N°56/BC/CNRST/2026

Le Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) à Rabat procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

✧ Objet de la prestation : Prestations d'hébergement dans un établissement hôtelier 4 étoiles (4★) dans le cadre de l'organisation de la 4ème Conférence internationale « Science ouverte au sud » qui se tiendra à la BNRM (Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc) du 23 au 26 Novembre à Rabat.

✧ Consistance de la prestation :

N°	Désignation	Caractéristiques et spécifications	Unité de mesure	Quantité
1	Du 22/11/2026 au 26/11/2026	Deux (02) chambre single en demi-pension dans un hôtel 4 étoiles **ayant une bonne réputation à l'international à proximité de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.**	Nuitée	08
2	Du 22/11/2026 au 24/11/2026	Une (01) chambre single en demi-pension dans un hôtel 4 étoiles **ayant une bonne réputation à l'international à proximité de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.**	Nuitée	02
3	Du 20/11/2026 au 27/11/2026	Une (01) chambre single en demi-pension dans un hôtel 4 étoiles **ayant une bonne réputation à l'international à proximité de la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc.**	Nuitée	07

✧ Lieu d'exécution : Les bureaux du CNRST, sis à : Angle avenue Allal Al Fassi, avenue des FAR, Hay Ar-ryad- Rabat.

✧ Délai d'exécution ou date de livraison de la prestation : Du 20/11/2026 au 27/11/2026

✧ Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 13 Novembre 2026 à 14h00.

✧ Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

✧ Clauses contractuelles :

I. Réception

La réception des prestations sera sanctionnée par un procès-verbal signé par les membres d'une commission désignée à cet effet par le maître d'ouvrages.

Si la commission de réception désignée constate que les prestations exécutées ne répondent pas aux spécificités et/ou règles exigées, elle refuse de prononcer la réception. Le titulaire procédera au remplacement des prestations concernées dans les règles de l'art et les frais engendrés sont à sa charge. A défaut, la réception ne sera pas prononcée.

II. Manquement aux engagements

En cas de tout manquement, de la part du titulaire du bon de commande, aux engagements contractuels conclus, le CNRST se réserve le droit de prendre les mesures coercitives qui lui sont accordés par la réglementation en vigueur, sans préjudice, le cas échéant, des poursuites judiciaires qui s'imposent pour les dommages causés.

III. Paiement des sommes dues au titulaire

Le paiement des sommes dues sera effectué après prononciation de la réception de l'ensemble des prestations objet du bon de commande, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, et sur présentation d'une facture présentée en cinq (05) exemplaires, dûment signées, cachetées et arrêtées en toutes lettres, indiquant les prestations rendues, les quantités et les mentions obligatoires prévues par la réglementation en vigueur, notamment :

- La date de la facture ;
- Le nom, prénom ou raison sociale et adresse du titulaire ;
- Les prix, et les quantités des prestations exécutées ;
- Le taux et le montant de la TVA ;
- Le numéro de compte courant postal ou bancaire du titulaire indiqué dans son devis ;
- Le numéro du registre de commerce, le numéro d'identification fiscale, ainsi que le numéro de la patente (taxe professionnelle) et l'identifiant commun de l'entreprise (ICE).

Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
C.N.R.S.T

La Directrice PI

Pr. Jamila EL ALAMI